

Procès-Verbal du conseil municipal
du vendredi 04 Octobre 2024 à 19h00

Nombre de membres : 11

Présents : 8

Absents : 3

Procurations : 1

Votants : 9

Etaient présents :

Marie-Pierre DRAIN, Maire de Lalley,
Guy ZANARDI, deuxième adjoint,
Jean-François CLAUDE, troisième adjoint,
Jacques CAUCHARD, Conseiller Municipal,
Guillaume GIRAUD, Conseiller Municipal,
Bernd HOFMANN, Conseiller Municipal,
Marion MICOUD, Conseillère Municipale,
Philippe SIONNEAU, Conseiller Municipal.

Absents

Sandrina SIMOES, Première adjointe, absente excusée pouvoir donné à Monsieur Guy ZANARDI
Elise CHAFKI, Conseillère Municipale, absente, pas de pouvoir,
Myriam PASCALE, Conseillère Municipale était absente, pas de pouvoir

Le Quorum étant atteint, Madame la Maire, Présidente du Conseil Municipal, ouvre la séance du 04 octobre 2024 à 19h.

Madame la Maire demande à l'assemblée du conseil de désigner un secrétaire pour cette séance. Jean-François CLAUDE est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Maire demande aux conseillers de bien vouloir signer la feuille de présence pour ce conseil.

Madame la Maire demande au Conseil si tout le monde a été destinataire du compte rendu du Conseil Municipal, en date du 05 juillet 2024. Elle demande si le contenu de ce compte rendu est fidèle aux débats, pour faciliter elle en rappelle les questions qui étaient à l'ordre du jour. Elle demande s'il y a des remarques ou des demandes de modifications. Elle en rappelle l'ordre du jour :

- 1) Délégation d'admission en non-valeur, sommes inférieures à 100 €
- 2) Changement temps de travail Agence postale et recrutement
- 3) Accès Piscine
- 4) Demande de révision de tarifs de la Salle des fêtes
- 5) Espace Giono, validation des tarifs de vente des livres et jeux
- 6) Forêt : Martelages 2024 et Affouages

Madame la Maire demande au conseil son avis sur le compte rendu et d'approuver le PV,
Madame la Maire propose alors de passer au vote en tenant compte de cette remarque :
Celui-ci a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu du conseil du 05 juillet 2024 est en conséquence approuvé dans son intégralité.

Madame la Maire fait circuler la feuille d'émargement pour l'approbation du PV du conseil du 05 juillet 2024.

Madame la Maire propose de passer à l'ordre du jour communiqué aux conseillers municipaux dans la convocation du conseil en date du 30 septembre 2024, la liste des délibérations à voter par le Conseil municipal : Il est précisé que pour chaque question mis à l'ordre du jour, les documents afférents ont été communiqués aux membres du Conseil par courriers électroniques avec la convocation du 27 mai 2024, affiché le même jour :

- 1, DEPARTEMENT : DEMANDE D'AQUISITION PARCELLE C465
- 2,2, DECISION MODIFICATIVE - CREDIT AMORTISSEMENT

- 3, CONVENTION SERVITUDE ENEDIS
- 4, PERSONNEL - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CDG38
- 5, ESPACE GIONO : DEMANDE SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025
- INFORMATIONS DIVERS

Madame la Maire propose de passer directement aux débats sur la première délibération :

1, DEPARTEMENT : DEMANDE D'ACQUISITION PARCELLE C465

Dans le cadre de travaux de réfection de la RD 1075, le département souhaite acquérir une partie de la parcelle C465 soit une surface de 282 m2.

L'indemnisation proposée est de 0.30€ le m2 et de 20%.

Soit un total de 101.52€

Madame la Maire explique que cette acquisition se place dans le contexte de la création d'une voie de dépassement sur la RD 1075. La discussion s'engage au sein du Conseil. Cette dernière étant rapidement épuisée, madame la Maire propose de passer au vote dont les résultats sont :

Pour : 8
 Contre : 1
 Abstention : 0

2,2, DECISION MODIFICATIVE - CREDIT AMORTISSEMENT

Madame la Maire explique qu'à la demande de la trésorerie, il y a lieu de faire les modifications budgétaires suivantes sur le budget de l'auberge :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D-F-66-66111	33,74	
D-I-040-13917-OPFI-(ordre)	33,74	
D-I-21-2153-OPNI		33,74
R-F-042-777-(ordre)	33,74	

Le détail par section

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures	33,74	33,74
	Réductions	33,74	
Recettes	Ouvertures		33,74
	Réductions		

Madame la Maire demande s'il y a des demandes complémentaires, devant la réponse négative du conseil elle propose de passer au vote :

Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

3, CONVENTION SERVITUDE ENEDIS

M.ZANARDI, deuxième adjoint en charge de l'Eau et de l'Assainissement et des réseaux secs informe le conseil que la commune a été sollicitée par le Groupe DMR Services mandaté par Enedis pour réaliser les études pour le raccordement et le renforcement du HTA. Une ligne électrique souterraine 20 000 volts entre le lieu dit « Touchebeuf et le bourg de Lalley via le pont de Vareil et le hameau d'Avers doit être mis en place. il y a lieu de passer une convention de servitude entre Enedis et la commune de Lalley pour la traversée de la parcelle ZD 0039. Enedis accepte de verser à titre de compensation forfaitaire, une indemnité de 15 €.

Ayant répondu aux questions des conseillers, madame la Maire propose de passer au vote qui donne le résultat :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

4, PERSONNEL - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CDG38

Après avoir remercié les conseillers, Madame la Maire donne lecture de la proposition de protection sociale complémentaire et de prévoyance du centre de gestion. Elle rappelle que la participation de la commune sera obligatoire pour la prévoyance le 1^{er} janvier 2025 et en 2026 pour la complémentaire. De plus, la Commune avait déjà adhéré à la convention de protection sociale du centre de gestion de l'Isère en 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « SANTÉ » et sur le risque « Prévoyance »;

- DE FIXER le niveau de participation financière de la collectivité selon les critères ci-dessous :

Pour la complémentaire : Par agent et par mois pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention de participation ;

-15€ bruts par tranche de 500€ de salaire brut mensuel (rémunération de base + régime indemnitaire) ; sans pouvoir dépasser le montant de la cotisation totale et quelle que soit le niveau de couverture choisi.

Pour la prévoyance : Par agent et par mois pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention de participation ;

-7€ bruts par tranche de 400€ de salaire brut mensuel ; sans pouvoir dépasser le montant de la cotisation totale et quelle que soit le niveau de couverture choisi.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

5, ESPACE GIONO : DEMANDE SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025

M. Philippe SIONNEAU Conseiller Municipal et référent de l'Espace Giono rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de demander une subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de l'Isère pour l'Espace Giono afin d'aider la commune à financer les frais généraux, animations et l'emploi estival de ce lieu culturel.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre de son soutien aux pratiques artistiques et des équipements culturels pour un montant de 2000,00 € au titre de l'année 2025 ;

CHARGE Madame la Maire de constituer le dossier de demande de subvention et de signer tous documents nécessaires se rapportant à cet objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents accepte cette délibération.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Considérant que l'ensemble des points à voir ont été vus, qu'il n'y a aucune demande du conseil, Madame la Maire prononce la clôture du ce conseil du 04 octobre 2024 à 19h20.

Le secrétaire de Séance,
Jean-François CLAUDE
3e adjoint au maire



